



Chai du domaine de Cinquau

Départ : commune d'Artiguelouve. Parking entre la mairie et l'église.

**D** Depuis le parking, tourner à gauche pour rejoindre la RD146. Au stop, prendre à droite et suivre la D146.

**1** À la croix, prendre à droite le chemin Cinquau (GR®653 voie d'Arles des chemins de Saint-Jacques); le suivre au milieu des parcelles de vigne. Au croisement avec le chemin du château, prendre la piste qui monte et rester sur le chemin principal.

**2** Au croisement avec une route goudronnée, tourner à gauche. 100m plus loin, prendre à droite un chemin de terre (toujours sur le GR®653), très agréable en sous-bois, qui descend vers un ruisseau. Traverser le ruisseau et remonter sur l'autre versant. Laisser une piste à gauche et remonter jusqu'à une route goudronnée.

**3** Prendre à gauche cette route et la suivre en direction du château d'eau bien visible. À la patte d'oie, prendre un chemin qui remonte derrière un abris bus.

**4** Passer sous le château d'eau, traverser une route prendre en face un sentier qui descend vers la D146.

**5** Traverser la D146 et prendre en face le chemin Puyade. Prendre à gauche à l'intersection après un pont et continuer sur cette route qui longe un ruisseau. Quitter la route goudronnée au moment où elle remonte à droite et suivre la piste qui longe toujours le ruisseau.

**6** Au croisement de 4 chemins, tourner à gauche et rester sur le chemin de terre qui monte en direction du village de St Faust de Bas.

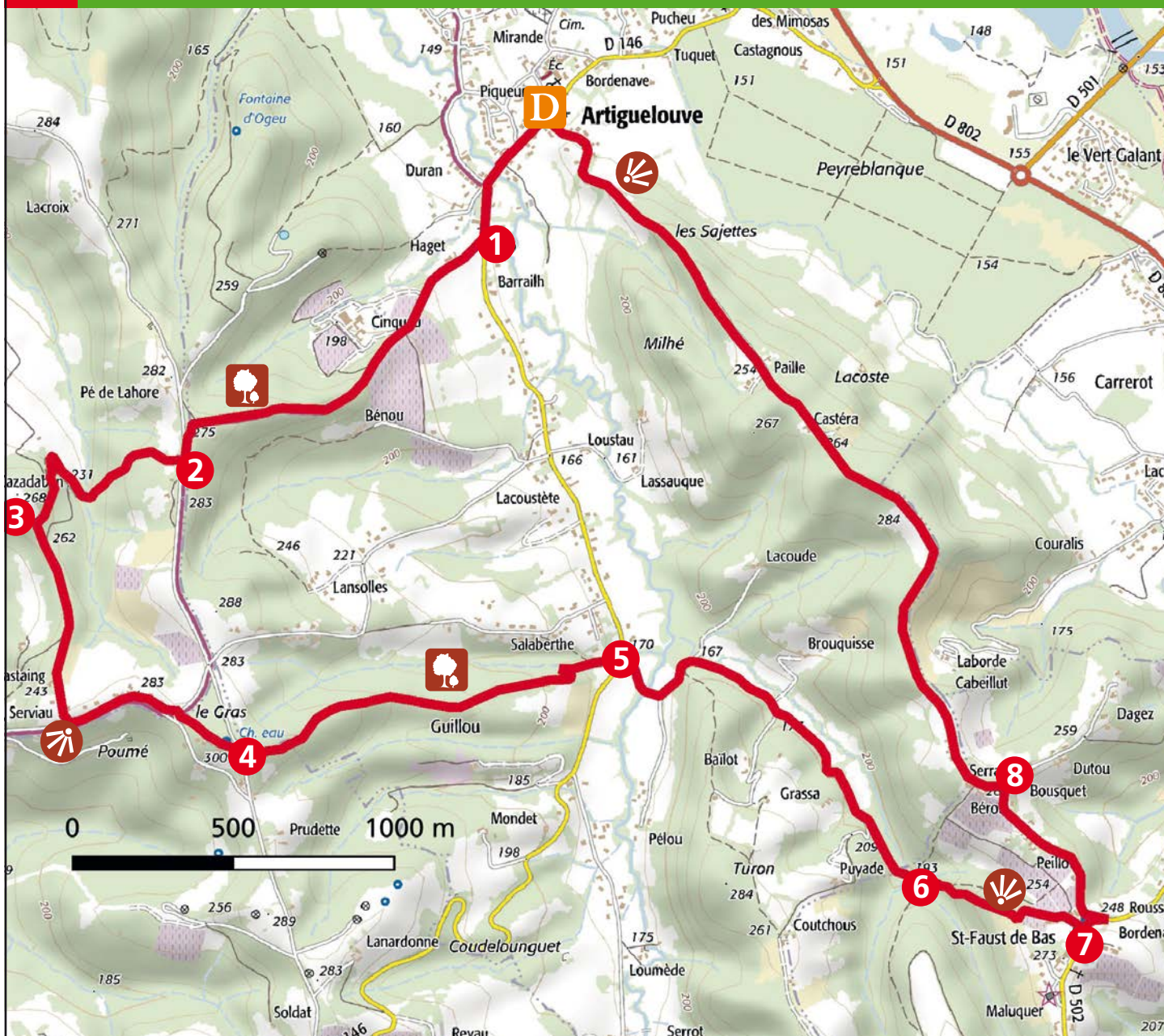
**7** À l'entrée du village, passer devant le domaine de Henri Burgué, puis sous l'église et descendre à gauche. Prendre très vite à gauche le chemin Peillot puis le chemin d'Artiguelouve à l'intersection suivante.

**8** Après les dernières maisons, la route goudronnée s'arrête pour laisser la place à un chemin de terre très agréable que l'on suit jusqu'à rejoindre une nouvelle route goudronnée qui redescend vers le centre d'Artiguelouve.

NIV  
3

CIRCUIT N°21

# COTEAUX DE LA JUSCLE



**D** Artiguelouve - devant la mairie.



3h45



10,6km



380m

### Attention

- passage et traversée de la RD146

### A ne pas manquer

- vue sur le gave et les cotéaux.
- Panorama sur les Pyrénées



### Renseignements complémentaires auprès de :

Communauté de Communes du Mieu de Béarn

4, rue principale - 64230 Poey de Lescar















Tél. 05 59 68 79 80 - <http://randonnees.mieudebearn.fr>

[www.tourisme64.fr](http://www.tourisme64.fr)

à pied, en vtt ou à cheval, découvrez le Béarn et le Pays basque !

# RECOMMANDATIONS

## LÉGENDE DE LA CARTE

-  Faune et flore remarquable
-  Forêt arbre ou haie remarquable
-  Vignoble
-  Palombière
-  Fontaine
-  Culture
-  Maison béarnaise remarquable
-  Patrimoine remarquable
-  Pont romain
-  Travail
-  Puit
-  Moulin
-  Aire de pique nique
-  Point de vue
-  Point de départ
-  Point intermédiaire

## COMMENT CHOISIR VOTRE RANDONNÉE

**Niv 1** Randonnée n'excédant pas 1h30 pour promeneur.

**Niv 2** Randonnée de 1h30 à 3h pour marcheur.

**Niv 3** Randonnée au-delà de 3h pour randonneur.

Pour vous guider, deux possibilités sur le site internet de la Communauté de communes du Miey de Béarn :

- imprimer une fiche par boucle composée d'une carte et d'un descriptif du tracé,
- télécharger le fichier pour GPS ou Smartphone avec logiciel compatible KML.

Pour retrouver les fiches téléchargeables, scannez le QR-code ci-contre ou rendez-vous sur : [www.mieydebearn.fr](http://www.mieydebearn.fr)



## LE BALISAGE

Sur le terrain, suivez les fléchages de couleur jaune.

A la croisée des chemins ou aux carrefours délicats vous rencontrerez des panneaux directionnels avec le numéro et le nom de l'itinéraire.



## AVANT DE PARTIR

- Choisissez votre randonnée en fonction de votre expérience et de vos capacités d'endurance.
- Équipez-vous correctement : sac à dos, gourde, coupe-vent, vêtements chauds, chaussures à semelles crantées, chapeau, lunettes, crème solaire, pique-nique et téléphone portable.
- Veillez à emporter une nourriture adaptée à l'effort et au moins 1 litre d'eau par personne.
- Consultez les prévisions météo locales.
- Respectez la faune, la flore et les activités humaines : soyez discret, gardez les chiens en laisse pour ne pas effrayer les animaux, merci de fermer les barrières après votre passage.
- La prudence est recommandée pendant les périodes de chasse.
- Le balisage du terrain reste prioritaire sur les informations présentes dans les différents ouvrages. Ne quittez pas les itinéraires, vous ne verriez plus d'indication de direction.
- Les chemins de randonnées vous sont proposés gratuitement, vous les empruntez sous votre totale responsabilité.